

CHEF D'ÉQUIPE ADJOINT DE LA GARDE RÉGIONALE FORESTIÈRE



DÉFINITION – CONTEXTE

Le Parc naturel régional des Alpilles, créé le 1er février 2007, rassemble 17 communes sur une superficie de 51 000 ha. Il a pour missions la protection et gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager ; la contribution à l'aménagement du territoire et au développement économique et social ; l'accueil, l'éducation et l'information du public ; l'expérimentation et l'innovation.

Les espaces naturels occupent près de 21 000 ha et constituent des milieux de vie riches et fragiles pour la biodiversité tout en accueillant de nombreuses activités diversifiées, de loisirs ou économiques.

Pour préserver son territoire et mieux informer le public toujours plus important, le Parc des Alpilles met en place des dispositifs de sensibilisation des visiteurs des espaces naturels toute l'année avec les « Ambassadeurs pour la valorisation et la préservation des patrimoines » en service civique et des dispositifs saisonniers « Sentinelles du Parc » au printemps et « Garde régionale forestière » en été.

MISSIONS & ACTIVITÉS

Le chef d'équipe adjoint des gardes régionaux forestiers, placé sous l'autorité du directeur du Parc, sera encadré par l'écogarde permanent.

Dans le cadre du dispositif mis en place par le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur pour la sensibilisation du public aux incendies de forêt, il travaillera en binôme avec l'écogarde permanent et son rôle consistera à :

- **Encadrer** une équipe de 15 agents durant 3 mois (du 14 juin au 16 septembre 2020) : gestion des plannings, du matériel, de la répartition des agents, etc.
- **Assister** les services du Parc dans la préparation de la saison et dans le suivi de la mission
- **Assurer** le relais entre les services du Parc, l'équipe d'agents et l'ensemble des organismes de prévention des incendies de forêt sur le territoire,
- **Traiter** les données recensées sur la fréquentation tout le long de la saison (rédaction d'une analyse qualitative et quantitative)

TYPE ET DURÉE DES CONTRATS

CDD saisonniers, période d'emploi du 03 juin au 30 septembre

Formation : l'agent recruté assistera à une **formation obligatoire du 24 au 30 juin** au LEGTA Aix-valabre.

Temps de travail : **temps complet sur la base de 35h/semaine y compris week-ends et jours fériés**

Salaire : 2000 euros brut mensuel et remboursement des frais de déplacements réalisés dans le cadre de la mission

Maison du Parc naturel régional des Alpilles - 2 boulevard Marceau - 13210 Saint-Rémy-de-Provence
T. 04 90 90 44 00 | F. 04 90 90 03 76 | contact@parc-alpilles.fr | www.parc-alpilles.fr

PROFIL RECHERCHE

- Capacité à gérer une équipe de 15 agents
- Expérience d'encadrement d'une équipe vivement souhaitée
- Capacité d'autonomie
- Sensibilité à l'environnement.
- Connaissance géographique du territoire du Parc des Alpilles.
- Goût pour la communication orale, contact avec le public, sens de l'écoute et de l'observation.
- Connaissance de la problématique incendie de forêt en milieu méditerranéen.
- Aisance relationnelle, rigueur et diplomatie.
- Respect de la hiérarchie et d'un planning préétabli (avec des week-ends et jours fériés travaillés).
- Pratique de l'anglais souhaitée, la pratique d'autres langues étrangères serait un plus.
- Capacité de travail en extérieur, autonomie en espace naturel, ne pas être sensible à la chaleur.
- Présence régulière sur le terrain nécessitant une bonne condition physique.
- Dynamisme et réactivité.
- Formé aux 1ers secours si possible, dans le cas contraire une formation PSC1 sera organisée.
- Maîtrise World, Excel, notion SIG Mapinfo, Excess, connaissance en informatique

CONDITIONS D'EXERCICE

- Localisation : déplacements sur l'ensemble du territoire du Parc naturel régional des Alpilles.
- Conduite de véhicule : **permis B en cours de validité + véhicule personnel obligatoire.**
- Travail en tenue / uniforme fourni par la structure.
- Travail réalisé en journée continue.

CANDIDATURE

Renseignements auprès de Romain Febbrari au 04 90 90 44 00.

Adresser lettre de motivation et CV à assistant.secretariat@parc-alpilles.fr

Date limite de dépôt des candidatures : 24 mars 2024.

Entretiens de recrutement : recrutement effectué par analyse des candidatures et entretien individuel au regard des critères obligatoires et profil recherché